

PRÉSENTATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LÉVIS
DEVANT LE BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES EN ENVIRONNEMENT
CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN OLÉODUC ENTRE
LÉVIS ET MONTRÉAL
SAINT-ÉTIENNE-DE-LAUZON, 24 AVRIL 2007

Monsieur le président,
Monsieur le commissaire,

Je vous remercie de nous accueillir aujourd'hui.

Permettez-moi de nous présenter. Je m'appelle Véronique Roberge, je suis la Vice-présidente aux affaires externes de la Chambre de commerce de Lévis et ingénieure chez Génivar Groupe Conseil. À ma droite est assise Sylvie Girard, directrice générale de la Chambre de commerce de Lévis et à ma gauche, vous retrouverez Jérôme Gaudreault, directeur général adjoint de la Chambre.

De par son engagement envers ses 900 membres et son mandat de favoriser le développement économique, la Chambre de commerce de Lévis s'est intéressée au projet d'Ultramar de construire un oléoduc de près de 250 km entre la Raffinerie Jean-Gaulin située à Lévis et les installations pétrolières de Montréal-Est.

La Chambre de commerce de Lévis désire aujourd'hui intervenir auprès du Bureau d'audiences publiques en environnement pour 3 raisons principales:

D'abord, parce que la construction de l'oléoduc s'inscrit dans la consolidation et le développement d'une partie significative de l'industrie du raffinage du pétrole, un secteur industriel majeur pour le territoire lévisien.

Ensuite, parce que la construction de l'oléoduc génèrera d'importantes retombées économiques pour la communauté lévisienne.

Finalement, parce que le promoteur a déployé les efforts nécessaires afin de présenter le projet à la population, de minimiser les impacts de sa réalisation sur l'environnement et sur les activités des personnes vivant à proximité du tracé. Elle a également associé les représentants de ces personnes aux principales étapes de préparation et de réalisation du projet.

La construction de cet oléoduc est motivée par la hausse constante de la demande en produits pétroliers raffinés dans les marchés desservis par Ultramar au Québec et en Ontario.

À l'heure actuelle, la Raffinerie Jean-Gaulin d'Ultramar située à Saint-Romuald a une capacité de production de 215 000 barils par jour. Une grande partie de cette production quotidienne est acheminée en direction des installations pétrolières situées dans l'est de l'île de Montréal par les voies ferroviaires, maritimes et autoroutières pour répondre aux besoins accrus des marchés québécois et ontariens.

On calcule le nombre de barils quotidiens transportés par train à 40 000 et par navire à 10 000, pour un total quotidien moyen de 50 000 barils. Or, selon le promoteur, ces moyens de transports connaissent certaines problématiques d'approvisionnement. Les trains et les navires sont particulièrement sensibles aux conditions météorologiques ce qui provoque parfois des retards d'approvisionnement importants, souvent au moment même où la demande est la plus forte. De plus, ces moyens de transport comportent certains risques d'accidents.

Dans un contexte où la Raffinerie Jean-Gaulin prévoit hausser sa production à 265 000 barils par jour d'ici la fin de l'année 2007 et où Ultramar envisage de doubler les transferts de produits pétroliers entre ladite raffinerie et les installations pétrolières de Montréal-Est d'ici 2009, il s'avère nécessaire d'envisager des moyens alternatifs pour effectuer le transport.

D'où la pertinence de construire un pipeline souterrain d'une longueur d'environ 250 km entre Lévis et Montréal-Est. Cette alternative présente de nombreux avantages:

- La flexibilité, car la conduite étant à écoulement continu, il est possible à tout moment d'ajuster les volumes des divers produits transportés en fonction des besoins de l'heure.
- La prévisibilité, car l'approvisionnement du terminal montréalais est assuré à coût stable et prévisible pour plusieurs décennies, contrairement à l'utilisation du train et des navires, dont il faut négocier l'utilisation et qui sont soumis aux caprices de la météo.
- La sécurité, car il s'agit du moyen le plus sûr et le plus rentable pour transporter des produits pétroliers. D'ailleurs, les statistiques démontrent que le nombre d'accidents reliés aux oléoducs au Canada dans les dernières années est largement inférieur à ceux reliés aux autres moyens de transport.

- Finalement, la fiabilité puisqu'enfoui sous terre, le pipeline est à l'abri des variations des conditions atmosphériques, parfois extrêmes, auxquels sont exposés les modes actuels de transport particulièrement en hiver, alors que la demande de produits est en hausse.

Il ne faut pas oublier non plus les économies d'émission de GES qui seront de l'ordre de 30 000 tonnes par an, si l'on compare aux modes actuels de transport.

Ainsi, après étude des arguments justifiant la réalisation du projet, la Chambre de commerce de Lévis estime que la construction d'un oléoduc entre la Raffinerie Jean-Gaulin de Saint-Romuald et les installations pétrolières de Montréal-Est constitue la solution la plus logique pour assurer l'approvisionnement continu en produits pétroliers.

En ce qui a trait aux retombées économiques maintenant, Ultramar investira 232,4 M \$ pour la construction du Pipeline Saint-Laurent. Selon le modèle développé par l'Institut de la statistique du Québec, le projet de construction de l'oléoduc Saint-Laurent devrait se traduire par des retombées économiques de 138,6 M \$.

Durant la phase de construction qui durera plus d'un an, 1624 personnes travailleront sur ce chantier et toucheront des salaires de 70 M \$. Ces salaires permettront des retombées fiscales de près de 15 M \$ pour les gouvernements supérieurs soit environ 6 M \$ pour le gouvernement fédéral et 9 M \$ pour le gouvernement provincial.

Une fois les travaux terminés, l'exploitation du pipeline occasionnera des dépenses annuelles de 5,9 M \$. Au moins 13 employés permanents y travailleront. Pour leur part, les municipalités et commissions scolaires toucheront des taxes pour un montant de 2,2 M \$ annuellement.

Pour la communauté lévisienne plus spécifiquement, par l'entremise de la Raffinerie Jean-Gaulin, Ultramar constitue un employeur important avec ses 400 employés. Bien qu'il ne soit pas encore possible de déterminer quelles entreprises seront appelées à fournir la main-d'oeuvre pour la construction de l'oléoduc, la Chambre de commerce de Lévis en appelle à la politique d'Ultramar de s'approvisionner chez les fournisseurs locaux et d'embaucher le plus grand nombre possible de gens de Lévis et de sa région immédiate pour la réalisation du projet, tant pour sa phase de construction que celle d'exploitation.

En tenant compte de cette politique, la Chambre de commerce de Lévis considère que les retombées économiques du projet de construction du Pipeline Saint-Laurent auront une importance appréciable pour la communauté lévisienne.

La construction d'un oléoduc souterrain d'une longueur de près de 250 km ne va pas non plus sans causer d'impacts sur l'environnement et les individus situés sur le tracé envisagé. Le pipeline traversera des zones boisées, cultivées, habitées ainsi que des milieux hydriques, ce qui causera certains désagréments.

Malgré ces impacts négatifs, il faut saluer les efforts entrepris par le promoteur auprès de la population ainsi que sur les milieux sensibles pour amenuiser lesdits impacts. Soulignons tout d'abord l'entente cadre intervenue entre l'Union des producteurs agricoles et Ultramar pour baliser les négociations avec les propriétaires de boisés privés et terres agricoles. Bien qu'il revienne au promoteur de négocier de gré à gré pour gérer l'utilisation de chaque terrain, cette entente permet d'établir les bases de négociation sur chacun des aspects à traiter (notamment les compensations, gestion de l'emprise, mesures d'atténuation, etc.) pour les propriétaires.

En ce qui a trait aux impacts environnementaux et sur la population, le promoteur propose un tracé qui permet d'éviter les zones habitées et causer le moins d'impacts possibles sur la faune et la flore. Une attention particulière sera également apportée à la préservation des nappes phréatiques et l'écoulement des cours d'eau. Le promoteur s'est aussi engagé, une fois le travail terminé, à restaurer entièrement les aires de travail, ce qui devrait faire en sorte que la présence de l'oléoduc sera pratiquement imperceptible, à l'exception des panneaux de signalisation.

Finalement, le promoteur a été disponible pour tenir des séances d'information sur le projet à l'intention des personnes et organismes intéressés. De plus, il favorise la mise en place de comités de liaison avec les représentants des propriétaires de terrains, les municipalités et les organismes intéressés et ce, durant toute la phase de construction et d'exploitation du pipeline. À Lévis par exemple, il existe depuis plusieurs années un comité de liaison entre les représentants de la Raffinerie Jean-Gaulin avec les citoyens, les regroupements environnementaux, les organismes municipaux et organismes socio-économiques. Ce comité de liaison a notamment la responsabilité d'informer et de consulter la communauté en regard des activités de la raffinerie, de suivre l'évolution des projets en cours, d'évaluer les risques potentiels à l'égard de la raffinerie et d'étudier les mesures de prévention et d'urgence.

De par les démarches du promoteur, son ouverture et sa collaboration avec la communauté, sa volonté de limiter les impacts sociaux et environnementaux du projet de Pipeline Saint-Laurent et de compenser adéquatement les personnes affectées, la Chambre de commerce de Lévis considère qu'Ultramar agit de manière responsable et remplit ses obligations envers la communauté.

En conclusion, nous sommes conscients que tout projet de développement nécessite les ajustements et assouplissements nécessaires. En tant que représentant d'un réseau d'affaires de près de 900 membres, nous tenons à réaffirmer que nous sommes aussi soucieux d'un développement économique actif, intégré et durable, pour notre communauté, nos entreprises, leurs employés et nos familles.

Forts des éléments soulevés dans cette présentation, nous constatons que les promoteurs de Pipeline Saint-Laurent font la démonstration de l'utilité économique du projet, du respect des impératifs environnementaux et de sa capacité à interagir harmonieusement avec les acteurs du milieu.

Nous sommes également d'avis que le projet de Pipeline Saint-Laurent reçoit un appui significatif des acteurs économiques de la zone Québec Chaudière-Appalaches.

Dans la mesure où les autorités compétentes jugeront que le projet répond aux normes environnementales et aux exigences de la Ville de Lévis en matière de sécurité, la Chambre de commerce de Lévis prend position en faveur du projet de construction d'un oléoduc pour le transport de produits pétroliers entre la Raffinerie Jean-Gaulin d'Ultramar à Saint-Romuald et les installations pétrolières d'Ultramar de Montréal-Est.

Nous remercions le Bureau d'audiences publiques en environnement d'avoir permis l'examen objectif du projet de construction d'un oléoduc entre Saint-Romuald et Montréal-Est et souhaitons que la commission qui procède à cet examen fasse des constats et des recommandations favorables à ce projet au bénéfice de la population et des entreprises de la Ville de Lévis et du Québec en général.

Merci de votre attention!